

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2018

---

ADAPTATION AU DROIT DE L'UE DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ - (N° 530)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL25

présenté par  
M. Euzet, rapporteur

-----

### ARTICLE 9

I. – À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« d'une amende de 100 000 € »,

les mots :

« de 100 000 € d'amende ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 2, substituer aux mots :

« d'une amende de 75 000 € »,

les mots :

« de 75 000 € d'amende ».

III. – En conséquence, à l'alinéa 3, substituer aux mots :

« d'une amende de 125 000 € »,

les mots :

« de 125 000 € d'amende ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.